

1104

2 juillet 1980

Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, Copenhague, 14 - 30 juillet 1980, délégation

- Département des affaires étrangères. Proposition du 5 juin 1980 (annexe)
- Département de l'intérieur. Co-rapport du 23 juin 1980 (annexe)
- Département des affaires étrangères. Rapport complémentaire du 30 juin 1980 (adhésion)
- Département des finances. Co-rapport du 17 juin 1980 (annexe)
- Département des affaires étrangères. Rapport complémentaire du 20 juin 1980 (annexe)
- Département des finances. Co-rapport complémentaire du 26 juin 1980 (annexe)
- Département des affaires étrangères. 2e rapport complémentaire du 30 juin 1980 (annexe)
- Département des finances. 2e co-rapport complémentaire du 2 juillet 1980 (annexe)

Vu la proposition du département des affaires étrangères, compte tenu de la procédure de co-rapport et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation suisse à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui se tiendra à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980 est composée de la manière suivante:

Chef de la délégation: Mme l'Ambassadeur Francesca Pometta, Chef de la Division politique III, Direction politique du département des affaires étrangères

Suppléant du chef de la délégation: M. Rudolf Hartmann, Ambassadeur de Suisse à Copenhague

Délégués: Mlle Marianne von Grünigen, Chef de la Section des Nations Unies et des organisations internationales, Division politique III, Direction politique du département des affaires étrangères;

Mme Lili Nabholz-Haidegger, Présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines;

Mme Françoise Stoyanov-Herter, collaboratrice diplomatique, Section des Nations Unies et des organisations internationales, Division politique III, Direction politique, département des affaires étrangères

Dodis



- 2 -

2. Conformément aux normes du département des finances, les membres de la délégation, à l'exception de M. l'Ambassadeur R. Hartmann, reçoivent une indemnité journalière de 180 francs. En tant que chef de la délégation, Mme l'Ambassadeur F. Pometta a droit à une indemnité journalière additionnelle de 15 francs par jour pour des dépenses supplémentaires justifiées. Les indemnités des délégués seront mises à la charge des rubriques "débours" des départements dont ils dépendent et celles de Mme Lili Nabholz à la charge de la rubrique 103.201.04 "délégations désignées par le Conseil fédéral".
3. La participation de 1,05% aux frais de la Conférence sera mise à la charge de la rubrique budgétaire 201.493.08 (frais administratifs résultant de la participation suisse à des conférences ou commissions internationales) du département des affaires étrangères.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 (Div. politique III) pour exécution avec les pouvoirs
- EDI 5 pour connaissance
- EFD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

J. M. W. A. U. T.

o.713.233 - HB/du

3003 Berne, le 5 juin 1980

DistribuéeAu Conseil fédéral

Délégation suisse à la Conférence mondiale de la Décennie
des Nations Unies pour la femme
Copenhague, 14-30 juillet 1980

1. C'est en 1975 que les Nations Unies ont convoqué, à Mexico, la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme placée sous le thème "Développement, égalité et paix". En adoptant une Déclaration et un Plan d'action mondial, la Conférence de Mexico a apporté une contribution à la réalisation des trois objectifs de l'Année internationale, à savoir : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, assurer l'intégration des femmes à l'effort global de développement, promouvoir la contribution des femmes au développement des relations amicales et de la coopération entre les Etats et au renforcement de la paix mondiale.

La même année, l'Assemblée générale proclamait la période 1976 - 1985 "Décennie des Nations Unies pour la femme", consacrée à une action nationale, régionale et internationale efficace et soutenue visant à appliquer le Plan d'action mondial et les résolutions de la Conférence de Mexico. Elle décidait en outre d'organiser en 1980, milieu de la Décennie, une nouvelle conférence mondiale en vue d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de l'Année internationale, et, le cas échéant, d'ajuster les programmes existants. Cette conférence dont le sous-thème est "l'emploi, la santé et l'enseignement", se tiendra à Copenhague du 14 au 30 juillet prochains. Il est à relever que, du fait de sa non-appartenance à l'ONU, la Suisse n'a pas été en mesure de participer aux travaux préparatoires; toutefois, la conférence étant ouverte à tous les Etats, la Suisse y prendra part de plein droit.

2. L'objectif d'une conférence telle que celle de Copenhague est surtout d'attirer l'attention sur les problèmes liés à la condition de la femme dans les diverses régions du monde et de donner une impulsion aux travaux entrepris sur les plans national et international. En raison de la tension qui règne actuellement, il est à craindre que la conférence ne soit le théâtre de certains affrontements politiques, ce que tendraient à confirmer les entretiens que nous avons eus tant avec la Secrétaire générale de la conférence qu'avec nos partenaires occidentaux. En effet, outre la question relative à la réalisation des objectifs de la Décennie, la conférence aura à débattre de problèmes très délicats, à savoir : les conséquences de l'apartheid pour les femmes en Afrique australe, la situation des femmes réfugiées dans le monde entier, les conséquences de l'occupation israélienne pour les femmes palestiniennes, à l'intérieur et hors des territoires occupés.

A l'issue de ses travaux, la conférence devrait adopter une Déclaration et un Programme d'action pour la fin de la Décennie de la femme, ainsi que diverses résolutions.

3. Sur le plan national, la position suisse peut se fonder, pour l'essentiel, sur le Message du Conseil fédéral du 14 novembre 1979, relatif à l'initiative populaire "pour l'égalité des droits entre hommes et femmes". L'expérience de notre Etat de droit a montré que le processus législatif représente sans conteste la voie la plus adéquate pour réaliser des progrès. La délégation suisse préconisera, dès lors, l'amélioration du statut de la femme, dans la famille et dans la société, tant par la législation interne que par le développement et l'application des instruments de droit international.

Sur le plan international, la Suisse sera dans une position plus délicate; en effet, nous n'avons pas encore signé les Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme qui contiennent en par-

ticulier certains principes relevant de la non-discrimination selon le sexe. Au surplus, en raison de diverses dispositions incompatibles avec notre ordre juridique, nous ne serons pas non plus en mesure de souscrire à la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ouverte à la signature de tous les Etats, le 1er mars 1980. La position suisse sur les différents problèmes d'ordre politique ayant trait à l'apartheid, aux réfugiés et aux territoires occupés par Israël sera conforme aux principes que nous avons déjà défendus dans d'autres enceintes.

La délégation pourrait au cours des débats, mettre l'accent sur les sous-thèmes "Education" et "Santé". Elle pourrait en outre évoquer des problèmes qui ne sont pas inclus dans l'ordre du jour, tels que la situation des femmes âgées et des mères célibataires, le commerce d'enfants ou l'adoption forcée, et prôner une conception élargie des projets de coopération et de développement. En tout état de cause, la délégation suisse devrait s'efforcer de placer le débat dans un climat objectif et neutre et de le ramener à des questions très concrètes. Enfin, la délégation informera les services compétents de l'Administration fédérale sur toute nouvelle question qui pourrait surgir au cours des débats et le cas échéant demandera des instructions.

4. Dans sa réponse à l'interpellation Girard du 6 juin 1979, le Conseil fédéral a indiqué au Conseil national, d'une part, que la Suisse participera à la conférence de Copenhague et, d'autre part, que la délégation sera conduite par Mme l'Ambassadeur Francesca Pometta, Chef de la Division politique III de la Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères. Nous l'avons vu, cette conférence sera difficile sur le plan politique surtout; il nous paraît dès lors particulièrement opportun que deux autres collaborateurs du Département fédéral des affaires étrangères, spécialistes aussi bien des questions féminines sur le plan international que des questions politiques au sein du système des Nations Unies, fassent par-

tie de la délégation. Il conviendrait, par ailleurs, d'associer aussi l'Ambassadeur de Suisse à Copenhague, de même que le Département fédéral de l'intérieur, directement concerné par les implications nationales de certaines questions à l'ordre du jour, et la Commission fédérale qui représente les organismes et milieux suisses intéressés¹⁾. La délégation suisse serait composée ainsi de 6 membres. Il est à relever, dans ce contexte, que selon nos informations la plupart des pays occidentaux enverront à Copenhague des délégations importantes comptant jusqu'à 20 personnes²⁾.

Enfin, nous portons à votre connaissance que, le 2 mai dernier, le Ministre de la justice et de l'intérieur de la République et Canton du Jura nous a demandé d'étudier la possibilité d'inclure dans la délégation Madame Marie-Josèphe Lachat, responsable du Bureau jurassien de la condition féminine. Conformément à notre pratique générale, nous n'envisageons pas d'adjoindre à la délégation des représentants de gouvernements cantonaux. Toutefois, en raison des difficultés d'ordre politique que pourrait soulever une telle participation, nous avons soumis la question à la Délégation du Conseil fédéral pour les affaires jurassiennes du Département fédéral de justice et police qui est en mesure de soutenir notre position.

Division politique III, Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères
- M. Christoph Meichenau, Chef de la Section des affaires culturelles générales, Office fédéral des affaires culturelles, Département fédéral des affaires étrangères

-
- 1) Parallèlement à la Conférence des Nations Unies, se tiendra à Copenhague également une conférence des ONG débattant du même thème. Dans la mesure du possible, la délégation suisse se tiendra informée des travaux qui se dérouleront dans cette enceinte.
 - 2) La délégation suédoise comprendra 19 personnes, celle de la Belgique 20, celle des Pays-Bas, une quinzaine.

tions internationales, Division politique III, Direction politique, Département fédéral des affaires étrangères

- 5 -

Vu ce qui précède, et d'entente avec le Département fédéral de l'intérieur, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de

p r o p o s e r

1. La délégation suisse à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui se tiendra à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980 est composée de la manière suivante :

Chef de la délégation : Mme l'Ambassadeur Francesca Pometta, Chef de la Division politique III, Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères

Suppléant du Chef de la délégation : M. Rudolf Hartmann, Ambassadeur de Suisse à Copenhague

Délégués :

- Mlle Marianne von Grünigen, Chef de la Section des Nations Unies et des organisations internationales, Division politique III, Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères
- M. Christoph Reichenau, Chef de la Section des affaires culturelles générales, Office fédéral des affaires culturelles, Département fédéral de l'intérieur
- Mme Lili Nabholz-Haidegger, Présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines
- Mme Françoise Stoyanov-Herter, collaboratrice diplomatique, Section des Nations Unies et des organisations internationales, Division politique III, Direction politique, Département fédéral des affaires étrangères

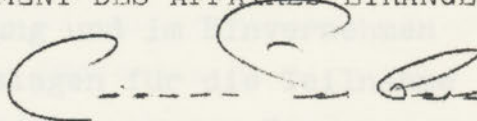
EIDGENÖSSISCH - 6 - DEPARTEMENT DES INNERN
 DEPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

2. Conformément aux normes du Département fédéral des finances et des douanes, les membres de la délégation, à l'exception de M. l'Ambassadeur R. Hartmann, reçoivent une indemnité journalière de 180 francs. En tant que Chef de la délégation, Mme l'Ambassadeur F. Pometta a droit à une indemnité journalière additionnelle de 15 francs par jour pour des dépenses supplémentaires justifiées. Les indemnités des délégués seront mises à la charge des rubriques "débours" des Départements dont ils dépendent et celles de Mme Lili Nabholz à la charge de la Commission qu'elle représente.

3. La participation de 1,05 % aux frais de la Conférence sera mise à la charge de la rubrique budgétaire 201.493.08 (frais administratifs résultant de la participation suisse à des conférences ou commissions internationales) du Département fédéral des affaires étrangères.

4. La Chancellerie fédérale établit les Pouvoirs de la délégation suisse qu'elle remettra au Département fédéral des affaires étrangères avant le 1er juillet 1980.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Pour co-rapport :

- Département fédéral des finances et des douanes
- Département fédéral de l'intérieur

Extrait du procès-verbal :

- Chancellerie fédérale, pour l'établissement des Pouvoirs qui seront adressés à la Division politique III du DFAE
- Département fédéral des affaires étrangères (10 ex. pour exécution)
- Département de l'intérieur (5 ex. pour information)
- Département des finances (5 ex. pour information)



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

3003 Bern, den 23. Juni 1980

Ausgeteilt

An den B u n d e s r a t

Délégation suisse à la Conférence mondiale
 de la Décennie des Nations Unies pour la femme
 Copenhague, 14-30 juillet 1980

Mitbericht

zum Antrag des Departements für auswärtige
 Angelegenheiten vom 5. Juni 1980

Nach Konsultation der Finanzverwaltung und im Einvernehmen
 mit ihr beantragen wir, dass die Auslagen für die Teilnahme
 von Frau Lili Nabholz-Heidegger, Präsidentin der Eid-
 genössischen Kommission für Frauenfragen, an der oben er-
 wähnten Konferenz zu Lasten der Kredit-Rubrik 103.201.04
 (vom Bundesrat bestellte Abordnungen) und nicht zu Lasten
 des Sachkredites der Frauenkommission übernommen werden.

EIDGENOESSISCHES
 DEPARTEMENT DES INNERN

H. Rüchli

Ritschard



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3003 Berne, le 17 juin 1980

No.

┌

└

Distribué

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la Conférence mondiale de la
 décennie des Nations Unies pour la femme,
 Copenhague, 14 - 30 juillet 1980

R a p p o r t - j o i n t à la proposition du Département
 des affaires étrangères du 5.6.80

La proposition du Département des affaires étrangères ren-
 contre, dans son principe, notre accord.

Nous tenons toutefois à exprimer notre réserve à l'égard
 du nombre des membres de la délégation qui, avec 6 membres,
 nous paraît excessif. Nous sommes d'avis, en effet, que,
 compte tenu des impératifs financiers actuels, il importe
 absolument de maintenir ce nombre au strict minimum. Dans
 cette optique, il nous semble, en dépit des explications
 données à ce sujet par la proposition, qu'une délégation
 de quatre personnes devrait être amplement suffisante pour
 assurer une participation active et efficace de notre pays
 à la conférence en question.

Nous vous proposons donc de réduire cette délégation de
 deux personnes.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

Ritschard
 Ritschard

205/80



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

0.713.233 - HB/du

3003 Berne, le 20 juin 1980

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Distribué

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la Conférence mondiale de
la Décennie des Nations Unies pour la femme,
Copenhague, 14 - 30 juillet 1980

Rapport complémentaire relatif au rapport joint

du Département fédéral des finances, du 17 juin 1980

Le Département fédéral des affaires étrangères ne peut se rallier à la proposition faite par le Département fédéral des finances visant à réduire de deux personnes la délégation suisse à la Conférence de Copenhague, et ceci pour les raisons suivantes :

- 1) A l'instar de ce qui se fait pour les grandes conférences mondiales organisées par les Nations Unies, les travaux de la Conférence de Copenhague seront répartis entre l'assemblée plénière, deux Commissions et plusieurs sous-groupes qui siégeront simultanément. Il sera dès lors indispensable que la délégation suisse soit suffisamment nombreuse pour être pleinement en mesure de participer aux débats dans chacune de ces enceintes et d'y défendre nos positions.
- 2) Comme nous l'avons souligné dans notre proposition du 5 juin 1980, la conférence traitera de la condition de la femme sur les plans régional et international. Il importe, en conséquence, que la délégation comprenne des spécialistes, tant des problèmes très concrets ou de nature plus générale qui se posent en Suisse

et dans le monde, que des problèmes politiques importants qui ne manqueront pas de surgir au cours des débats (Apartheid, réfugiés, territoires occupés par Israël, désarmement, investissements étrangers et rôle des sociétés transnationales, etc.)

- 3) Dans son rapport au Conseil fédéral, du 18 septembre 1975, sur la Conférence mondiale des Nations Unies de l'Année internationale de la femme qui s'est tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975, la délégation suisse, alors composée de 4 personnes, avait écrit à la page 17 :

"Nach übereinstimmender Auffassung der Schweizer Delegation deren zahlenmässige Stärke angesichts der vielfältigen Arbeit für eine aktive Interessenvertretung zu klein war, liegt der eigentliche Erfolg der Konferenz neben der Tatsache, dass die Entschliessungen zu spezifischen Frauenfragen meist einhellig verabschiedet wurden, insbesondere in der Annahme des Weltaktionsplanes".

- 4) En signant l'interpellation Girard "Conférence internationale. Délégation féminine" du 6 juin 1979, la députation féminine du Conseil national a clairement montré l'intérêt que le Parlement et les milieux concernés en Suisse portent à cette conférence - comme cela a d'ailleurs déjà été le cas pour la conférence de Mexico -. Au moment où les Chambres fédérales sont saisies du problème du statut de la femme, il serait inopportun de réduire la délégation; ce faisant, on pourrait donner l'impression que les autorités fédérales n'attachent guère d'importance à la Conférence de Copenhague.

- 5) Enfin, nous tenons à rappeler que la participation de H. R. Hartmann, Ambassadeur de Suisse à Copenhague, n'entraînera aucuns frais.

En tout état de cause, nous estimons que la présence de plusieurs collaborateurs du DFAE, spécialistes des questions féminines sur le plan mondial, des conférences internationales et des problèmes politiques qui s'y posent, est nécessaire.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3003 Berne, le 26 juin 1980

No. 960.2

Au
 Conseil fédéral

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la Conférence de la
 décennie des Nations Unies pour la femme,
 Copenhague, 14 - 30 juillet 1980

R é p o n s e au rapport complémentaire du Département des
 affaires étrangères du 20 juin 1980

Nonobstant les arguments présentés par le Département des affai-
 res étrangères, nous maintenons notre proposition de réduction
de 6 à 4 du nombre des membres de la délégation précitée.

Nos raisons sont les suivantes:

1. Une telle réduction répond à la volonté du Conseil fédéral, qui s'est exprimée encore récemment lors de la désignation de la délégation à la Conférence ministérielle de l'AELE à Saltsjøbaden, de réduire au strict minimum le nombre des membres des délégations.
2. La Conférence de la décennie des Nations Unies pour la femme n'étant pas l'enjeu d'une négociation particulière, nous restons persuadés qu'une délégation de quatre personnes est parfaitement à même de représenter et de sauvegarder les positions de notre pays dans les domaines les plus importants abordés par la Conférence.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

Ritschard
 Ritschard



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.713.233 - HB/du

3003 Berne, le 30 juin 1980

Au
 Conseil fédéral

Distribué

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la Conférence mondiale de
 la Décennie des Nations Unies pour la femme,
 Copenhague, 14 - 30 juillet 1980

C o - r a p p o r t complémentaire relatif au rapport
 complémentaire du Département fédéral
 des finances du 26 juin 1980

Le Département fédéral des affaires étrangères maintient la
 position qu'il a exprimée dans son rapport complémentaire
 relatif au rapport joint du Département fédéral des finances,
 du 20 juin 1980.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
 FINANCES

DEPARTEMENT FEDERAL
 DES AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

3003 Berne, le 2 juillet 1980

No. 960.2

2 juillet 1980

Au
Conseil fédéral

CONFIDENTIEL

Agrément pour un nouvel ambassadeur de la République de l'Équateur
 en Suisse avec résidence à Paris, M. G. Abad Grijalva

Département des affaires étrangères. Proposition du 20 juin
 1980 (annexe)

Délégation suisse à la Conférence mondiale
 de la Décennie des Nations Unies pour la
 femme, Copenhague, 14 - 30 juillet 1980

L'agrément à la nomination de M. ABAD GRIJALVA en qualité d'am-
 bassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de
 l'Équateur en Suisse avec résidence à Paris est accordé.

R é p o n s e au rapport-joint complémentaire au rapport
 - EDA 6 pour et complémentaire du Département fédéral des
 - EPD 7 pour et affaires étrangères du 30 juin 1980

Le Département des finances maintient le point de vue qu'il
 a exprimé dans son rapport-joint du 15 juin et dans sa ré-
 ponse du 26 juin au rapport complémentaire du Département
 des affaires étrangères et propose que la délégation à la
 Conférence précitée soit réduite de 6 à 4 personnes.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
 FINANCES

W. Ritschard

W. Ritschard